Demander une autorisation de pratiquer au sein de deux clubs

18/09/2018

RAPPELS REGLEMENTAIRES

- Un joueur ou une joueuse ne peut bénéficier que **d'une seule autorisation par saison**

- Personnes autorisées à jouer au sein de deux clubs :
 - **Masculins** âgés de **moins de 25 ans** au 1er juillet de la saison en cours;
 - **Féminines**, **sans restriction d'âge**;
 - Ne s'applique pas aux joueurs sous contrat.

- Les clubs **ne peuvent pas évoluer au même niveau** dans la classe d'âge concernée pour la saison en cours

- Un joueur muté ne peut pas être autorisé à évoluer dans l'**association qu'il vient de quitter**

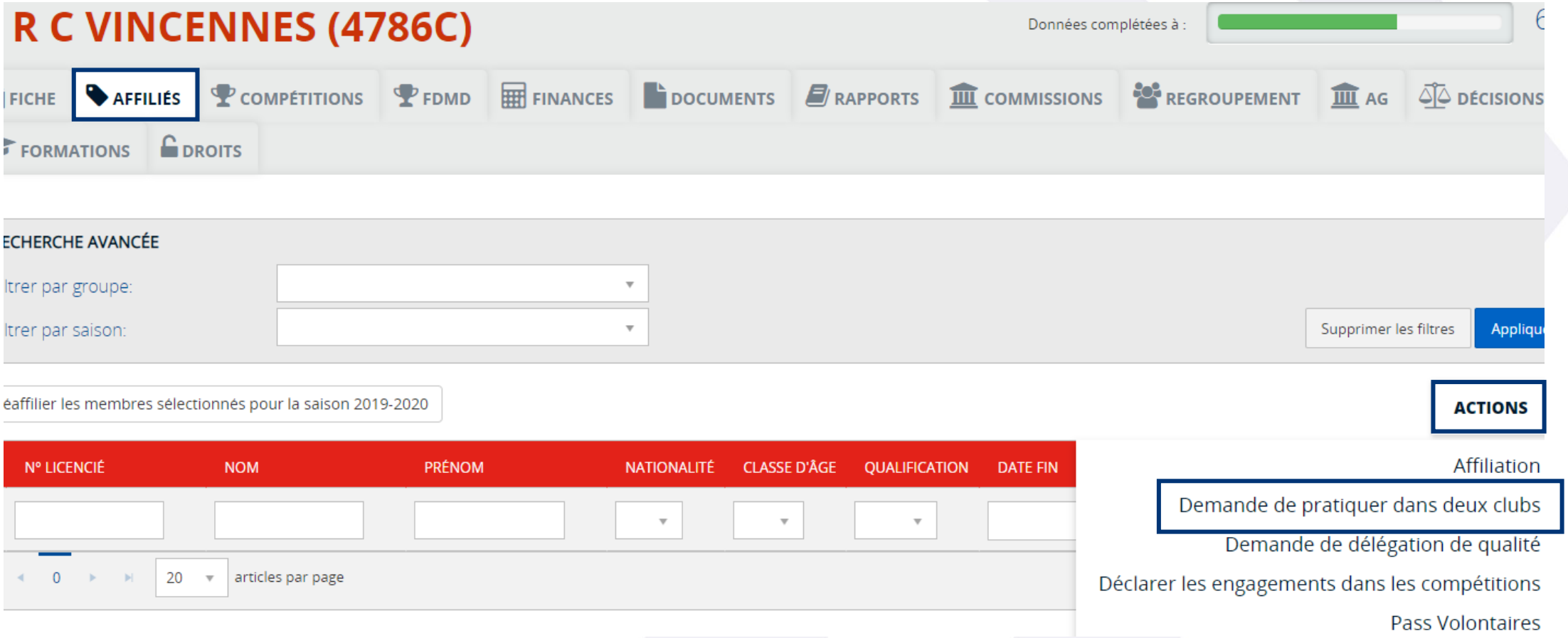
- L'autorisation est **interrompue en cas de mutation** ou de reclassement

- Un club ne peut accueillir plus de **cinq personnes** bénéficiant de cette autorisation

Référence : Articles 223 et 320-4 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby

Seules les personnes possédant le **droit G_TUT** peuvent faire la demande et valider l'autorisation de jouer dans deux clubs.

Sur la fiche structure du club accueillant, se rendre à l'**onglet « Affiliés »,** puis cliquer sur **« Actions »** et « **Demande de pratiquer dans deux clubs »**.



Dans la fenêtre qui s’ouvre alors, rechercher la personne soit par numéro d’affiliation, soit en renseignant « **nom,prénom »**.
Il est nécessaire de mettre une **virgule** entre les deux, et **sans espace**.



Si la personne est éligible à jouer au sein de deux clubs, le club demandeur est informé du délai de 15 jours.
Après avoir validé le formulaire, la fenêtre de suivi apparaît en bas de page.

Les demandes sont ouvertes jusqu'au 01/11/2019 pour les joueurs « Compétition » et sans restriction de date pour les joueurs « Educatif ».

Les dossiers seront examinés dès que le contrôleur pourra établir avec certitude que les deux clubs n'évoluent pas au sein de la même compétition dans la classe d'âge du joueur concerné.

DOE JENA

RECHERCHER



DOE

JENA

1990011177971

01/01/1990

29 ans

Classe d'âge: M +18

CLUB PRETEUR

A C BOBIGNY 93 RUGBY

NOM : A C BOBIGNY 93 RUGBY 4581E

QUALITE DANS LE CLUB : AM

CLASSE D'ÂGE DANS LE CLUB : M +18

COMPETITIONS :
1ère DIVISION FEDERALE - Trophée Jean Prat
3ème DIVISION FEDERALE
Compétition Libre

Si vous validez votre demande, le club dans lequel est licencié l'affilié disposera de 15 jours pour donner son accord.

Nous vous conseillons donc de le contacter au plus tôt.

VALIDER

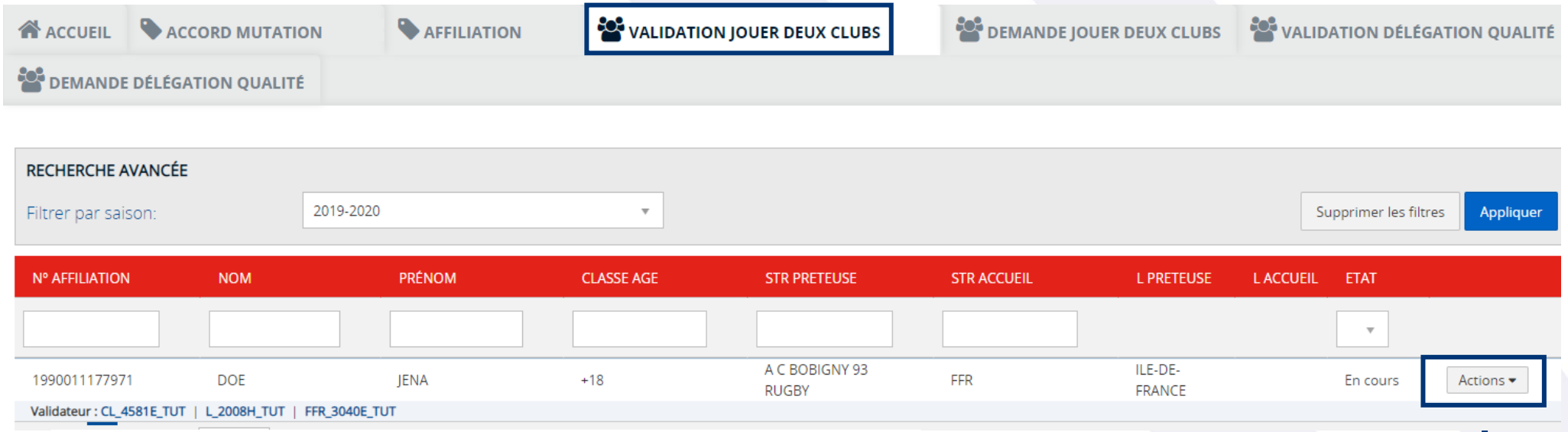
SUIVI DE LA DEMANDE

En cours

Demande transmise le 18/09/2019 à 17h07.

VALIDATEUR	ETAT	DATE	COMMENTAIRE
A C BOBIGNY 93 RUGBY	En attente		
FFR	En attente		
ILE-DE-FRANCE	En attente		

1 20 Lignes par page Afficher les items 1 - 3 de 3





Les demandes peuvent être consultées à l'onglet « **Validation Jouer Deux Clubs** », toujours par les détenteurs du droit **G_TUT**.
La fenêtre permet aux 3 structures de donner leur avis.

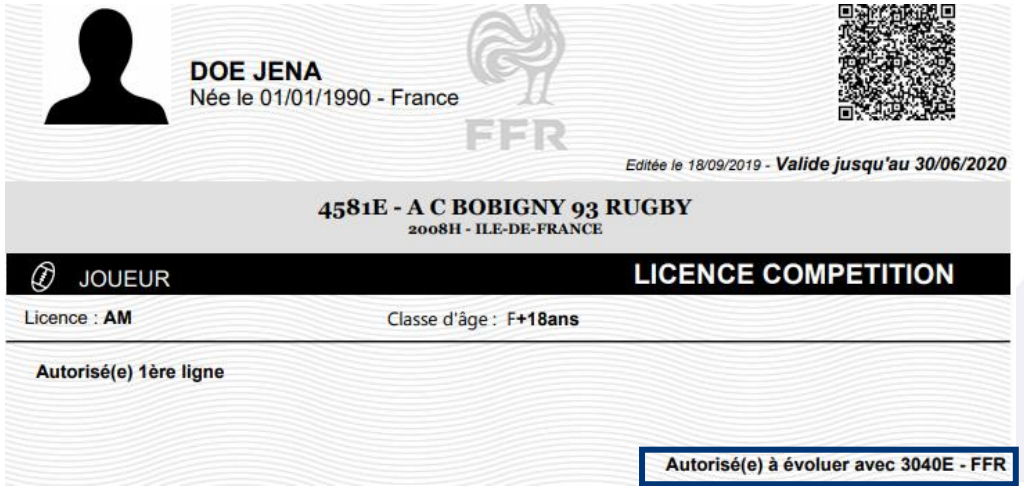
Une fois les avis donnés, il est possible de valider la demande.



Les informations sont consultables à l'onglet « Seconde Association » et sont inscrites sur la carte de qualification de l'affilié·e :



SAISON	SECONDE ASSOCIATION	CLUB D'ORIGINE	CLASSE ÂGE	QUALITÉ	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN
2019-2020	A A S FRESNES	FFR	18 ans et Plus	A	07/08/2019	17/09/2019
2019-2020	FFR	A C BOBIGNY 93 RUGBY	18 ans et Plus	AM	18/09/2019	30/06/2020




FFR